



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 27 juin 2022

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Demande de financement Appel à Projet « sport et animation du territoire » - Association CORE VERDE – Manifestation « Da Mare a Monte »

L'an deux mille vingt deux, le vingt-sept juin à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, PADOVANI Marie-Hélène

POUVOIRS :

ROSSI Michel à POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, LINALE Serge, de GENTILI Emmanuelle, MILANI Jean-Louis, SAVELLI Pierre, PADOVANI Jean-Jacques, SIMONPIETRI Michel

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Demande de financement Appel à Projet « sport et animation du territoire » - Association CORE VERDE – Manifestation « Da Mare a Monte »

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juin 2016, approuvant le Guide du sport notamment, le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 5 avril 2018, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia par l'ajout d'une cinquième compétence supplémentaire intitulée : « 5 – Définition d'une politique sportive, gestion et animation d'un service des sports et attribution de subventions aux associations sportives du territoire » ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Considérant que l'organisation de cette action « Da Mare a Monte » nécessite une aide supplémentaire au vu de la popularité de l'évènement ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où il l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE (A l'unanimité)

D'attribuer à l'Association CORE VERDE, sise sur la commune de San Martino di Lota, N° de Siret 911 151 371 00018, une aide financière supplémentaire d'un montant de 500€, pour l'organisation de la manifestation aquathlon « Da Mare a Monte »

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



LE PRESIDENT
[Signature]
LOUIS POZZO DI BORGO